

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

#### Arrêté du 23 avril 2025 désignant les prestataires de services d'information de vol d'aérodrome

NOR : ATDA2509747A

**Publics concernés :** les prestataires de services d'information de vol d'aérodrome.

**Objet :** abrogation et remplacement de l'arrêté du 7 juillet 2016 modifié désignant les prestataires de services d'information de vol d'aérodrome, permettant de mettre à jour la liste des prestataires désignés pour fournir les services d'information de vol d'aérodrome à l'exception de la direction des services de la navigation aérienne, désignée pour ce type de service par un arrêté qui lui est propre.

**Entrée en vigueur :** le lendemain de sa publication au Journal officiel de la République française.

**Application :** le présent arrêté est pris pour l'application de l'article 8 du règlement (UE) 2024/2803 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 relatif à la mise en œuvre du ciel unique européen et de l'article R. 6213-20 du code des transports.

Le ministre d'État, ministre des outre-mer, et le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,

Vu le règlement (UE) 2024/2803 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 relatif à la mise en œuvre du ciel unique européen, notamment son article 8 ;

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 de la Commission du 26 septembre 2012 établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 6221-1, L. 6762-2, L. 6772-2, L. 6782-2 et R. 6213-20,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les prestataires mentionnés en annexe au présent arrêté sont désignés pour rendre les services d'information de vol et d'alerte sur les aérodromes concernés.

**Art. 2.** – Le volume d'espace aérien dans lequel le prestataire de services d'information de vol d'aérodrome rend les services d'information de vol et d'alerte est défini latéralement par un cylindre de rayon égal à trois milles marins, centré sur le point de référence de l'aérodrome, et verticalement du sol jusqu'à un plafond horizontal situé à une hauteur égale à six cent dix mètres (deux mille pieds) au-dessus de ce point de référence, à l'exclusion de toute partie de ce volume qui rencontre un espace aérien contrôlé.

Toutefois, dans le cas où une zone à utilisation obligatoire de radio est établie autour de l'aérodrome, ce volume d'espace aérien est défini exclusivement par le volume de cette zone.

**Art. 3.** – La fourniture des services d'information de vol et d'alerte par le prestataire de services d'information de vol d'aérodrome peut s'étendre aux aéronefs évoluant à l'extérieur du volume défini à l'article 2, notamment pour la fourniture des renseignements disponibles sur les activités aériennes à proximité de l'aérodrome ou sur la circulation des aéronefs au départ et à l'arrivée de celui-ci.

**Art. 4.** – Les horaires pendant lesquels les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par le prestataire de services d'information de vol d'aérodrome sont portés à la connaissance des usagers de l'espace aérien par la voie de l'information aéronautique.

**Art. 5.** – Les dispositions du présent arrêté sont applicables dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

**Art. 6.** – L'arrêté du 7 juillet 2016 désignant les prestataires de services d'information de vol d'aérodrome est abrogé.

**Art. 7.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 avril 2025.

*Le ministre de l'aménagement du territoire  
et de la décentralisation,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du transport aérien,*

M. BOREL

*Le ministre d'État,  
ministre des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général des outre-mer,*

O. JACOB

## ANNEXE

AÉRODROMES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	INDICATEURS D'EMPLACEMENT OACI	PRESTATAIRES AFIS
Albert-Bray	LFAQ	Régie de l'aéroport d'Albert-Picardie
Albi-Le Séquestre	LFCI	Mairie d'Albi
Angers-Marcé	LFJR	EDEIS Concessions
Angoulême-Brie-Champniers	LFBU	Société d'exploitation de l'aéroport Angoulême Syndicat mixte des aéroports de Charente Régie de l'aéroport d'Angoulême Cognac
Annecy-Meythet	LFLP	Société d'exploitation de l'aéroport d'Annecy Meythet
Arcachon - La Teste-de-Buch	LFCH	Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud
Auch-Gers	LFDH	Syndicat mixte de gestion de l'aérodrome d'Auch-Gers
Aurillac	LFLW	AURILLAC AGGLO
Auxerre-Branches	LFLA	EDEIS Concessions
Belle-Ile	LFEA	Communauté de communes de Belle-Ile
Besançon-La Vèze	LFQM	Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze
Blois-Le Breuil	LFOQ	SEMOP aérodrome Blois Le Breuil
Bourges	LFLD	EDEIS Concessions
Brive-Souillac	LFSL	Régie personnalisée d'exploitation de l'aéroport de Brive-Souillac
Cahors-Lalbenque	LFCC	Syndicat mixte ouvert de Cahors Sud
Calais-Dunkerque	LFAC	EDEIS Concessions
Castres-Mazamet	LFCK	Chambre de commerce et d'industrie du Tarn
Chalon-Champforgeuil	LFLH	EDEIS Concessions
Châlons-Vatry	LFOK	Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry
Châteauroux-Déols	LFLX	Aéroport Châteauroux-Centre
Cherbourg-Manche	LFRC	EDEIS Concessions
Cholet-Le Pontreau	LFOU	Agglomération du Choletais
Colmar-Houssen	LGFA	Société de l'aéroport de Colmar SAS
Courchevel – Michel Ziegler	LFLJ	Mairie de Courchevel
Dijon-Longvic	LFSD	EDEIS Concessions
Dole-Tavaux	LFGJ	EDEIS Concessions
Epinal-Mirecourt	LFSG	Société d'exploitation de l'aéroport Epinal-Mirecourt
Gap-Tallard	LFNA	Conseil Départemental des Hautes-Alpes
Ile d'Yeu	LFEY	Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée
La Baule-Escoublac	LFRE	Mairie de La Baule
La Môle	LFTZ	S.A. Aéroport du golfe de Saint-Tropez
La Roche-sur-Yon - Les Ajoncs	LFRI	Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée
Lannion	LFRO	Syndicat mixte de l'aéroport de Lannion côte de granit
Laval-Entrammes	LFOV	Syndicat mixte de l'aéroport de Laval et de la Mayenne
Le Castellet	LFMQ	S.A.S Aéroport international du Castellet

AÉRODROMES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	INDICATEURS D'EMPLACEMENT OACI	PRESTATAIRES AFIS
Le Havre-Octeville	LFOH	SEALHO société d'exploitation de l'aéroport Le Havre Octeville
Le Mans-Arnage	LFRM	EDEIS Concessions
Le Puy-Loudes	LFHP	Syndicat mixte de gestion de l'aérodrome départemental du Puy-en-Velay-Loudes
Lézignan-Corbières	LFMZ	Commune de Lézignan-Corbières
Lyon-Bron	LFLY	Aéroports de Lyon
Melun-Villaroche	LFPM	Syndicat Mixte du Pôle d'Activités de Villaroche
Mende-Brenoux	LFNB	Communauté de Communes Cœur de Lozère
Montbéliard-Courcelles	LFSM	Syndicat mixte de l'aérodrome du pays de Montbéliard
Montluçon-Guéret	LFBK	Société de gestion de l'aérodrome de Montluçon-Guéret
Morlaix-Ploujean	LFRU	Délégation de Morlaix de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine de Bretagne ouest
Moulins-Montbeugny	LFHY	Chambre de commerce et d'industrie de l'Allier
Nancy-Essey	LFSN	SASU Grand Nancy Aéropôle
Nevers-Fourchambault	LFQG	Syndicat mixte ouvert pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du grand Nevers et de la Nièvre
Niort-Marais Poitevin	LFBN	Mairie de la ville de Niort
Orléans - Saint-Denis-de-l'Hôtel	LFOZ	Syndicat mixte d'aménagement et d'exploitation des aérodromes de l'Ouest du Loiret (SMAEDAOL)
Ouessant	Lfec	Mairie d'Ouessant
Pamiers-Les-Pujols	LFDJ	Syndicat mixte de l'aérodrome de Pamiers-Les Pujols
Périgueux-Bassillac	LFBX	EDEIS Concessions
Quiberon	LFEQ	Mairie de Quiberon
Reims-Prunay	LFQA	EDEIS Concessions
Roanne	LFLO	Roannais Agglomération
Rochefort - Charente-Maritime	LFDN	Syndicat mixte des aéroports de La Rochelle Ile de Ré et Rochefort Charente-Maritime
Royan-Médis	LFCY	Commune de Royan
Saint-Brieuc - Armor	LFRT	Syndicat mixte aéroport Saint-Brieuc - Armor
Saint-Etienne Loire	LFMH	Régie d'exploitation de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire
Toulouse-Blagnac	LFBO	Vigie - AIRBUS
Toulouse-Francazal	LFBF	EDEIS Concessions
Tours-Val de Loire	LFOT	EDEIS Concessions
Troyes-Barbey	LFOB	EDEIS Concessions
Valence-Chabeuil	LFLU	Syndicat mixte pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'aérodrome de Valence Chabeuil
Valenciennes-Denain	LFAV	Syndicat mixte de l'aéroport du Valenciennois
Vannes-Golfe du Morbihan	LFRV	SEALAV Société d'exploitation et d'action locale de l'Aérodrome de Vannes
Vichy-Charmeil	LFLV	Communauté d'agglomération-Vichy communauté

AÉRODROMES EN NOUVELLE-CALEDONIE	INDICATEURS D'EMPLACEMENT OACI	PRESTATAIRES AFIS
Ile des Pins Moue	NWWE	Direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) de la province Sud
Koné	NWWD	Service de la navigation aérienne en Nouvelle-Calédonie
Lifou-Wanaham	NWWL	Service de la navigation aérienne en Nouvelle-Calédonie
Maré-La Roche	NWWR	Direction des ports et aéroports de la province des îles Loyauté
Ouvéa-Oouloup	NWWV	Direction des ports et aéroports de la province des îles Loyauté
Touho	NWWU	Direction de l'aménagement et du foncier de la province Nord

AÉRODROMES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	INDICATEURS D'EMPLACEMENT OACI	PRESTATAIRES AFIS
Arutua	NTGU	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Fakarava	NTGF	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Hao	NTTO	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Hiva-Oa-Atuona	NTMN	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Huahine-Fare	NTTH	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Kaukura	NTGK	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Makemo	NTGM	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Manihi	NTGI	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Mataiva	NTGV	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Maupiti	NTTP	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Nuku-Hiva	NTMD	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Raivavae	NTAV	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Rangiroa	NTTG	Aéroport de Tahiti (ADT)
Rurutu	NTAR	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Takapoto	NTGT	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Tikehau	NTGC	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Totegegie	NTGJ	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Tubuai-Mataura	NTAT	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)

AÉRODROMES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	INDICATEURS D'EMPLACEMENT OACI	PRESTATAIRES AFIS
Ua Huka	NTMU	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
Ua Pou	NTMP	Direction de l'aviation civile de la Polynésie française (DAC-PF)
AUTRES AÉRODROMES OUTRE-MER	INDICATEURS D'EMPLACEMENT OACI	PRESTATAIRES AFIS
Mayotte - Marcel Henry	FMCZ	EDEIS Aéroport Mayotte
Futuna Pointe Vele	NLWF	Service des Travaux Publics des îles de Wallis et Futuna
Saint-Barthélemy	TFFJ	Collectivité de Saint-Barthélemy
Saint-Martin - Grand-Case	TFFG	EDEIS Saint-Martin Grand Case
Saint-Pierre - Pierrefonds	FMEP	Syndicat mixte de Pierrefonds
Wallis-Hihifo	NLWW	Service d'Etat de l'Aviation Civile des îles de Wallis et Futuna